



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission	17 AUG 2018
N° de document	10010001EU_en
Révision	0
Date de révision	17 AUG 2018

AD JEWELRY CLEANER

Modèle N°: 772EU

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom de la marque : AD Jewelry Cleaner
Code du produit : EU SDS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyeur de bijoux

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations supplémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Connoisseurs Products Corporation 17
Presidential Way
Woburn, MA 01801-1040
<http://www.connoisseurs.com>

Fournisseur de l'UE :

Goodman Brothers
32 Jarvis Gate Sutton
St. James Spaulding
Links, PE12 OEP
United Kingdom 44 (0) 1223 828718

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec: 1 (703) 527-3887 (24 hrs)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 Mélanges/ Substances : SDS UE 2015 : Conformément au Règlement (UE) 2015/830 (REACH Annexe II)
Non classé

Effets indésirables physicochimiques, sur la santé humaine et sur l'environnement

Pas d'informations supplémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Pas d'étiquetage applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations supplémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur du produit	%	Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008
Alcools en C12-C15 éthoxylés	(CAS-N°.) 68131-39-5 (CE-N°.) 500-195-7	1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400

Texte intégral de la mention de danger : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales de premiers secours	: Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Mesures de premiers secours après inhalation	: Ne devrait pas présenter de risque important d'inhalation dans les conditions normales d'utilisation prévues.
Mesures de premiers secours après contact cutané	: Ne devrait pas présenter de risque cutané important dans les conditions normales d'utilisation prévues. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
Mesures de premiers secours après contact oculaire:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Mesures de premiers secours après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin d'urgence.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Ne devrait pas présenter de risque important d'inhalation dans les conditions normales d'utilisation prévues.
Symptômes/effets après contact cutané	: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Ne devrait pas présenter de risque important de contact oculaire dans les conditions normales d'utilisation prévues.
Symptômes/effets après ingestion	: NE PAS faire vomir. Peut être nocif en cas d'ingestion ou de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: La combustion peut produire des fumées irritantes. risque d'incendie minimal.
Danger d'explosion	: Aucune connue.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre le feu	: Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les contenants exposés. Être prudent lors de la lutte contre un feu chimique quel qu'il soit. Empêcher les eaux d'extinction d'entrer en contact avec l'environnement.
Équipement de protection pour les pompiers	: Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans un équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Éviter le contact avec la peau et les yeux.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Faire évacuer le personnel non nécessaire.
----------------------	--

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Fournir au personnel en charge du nettoyage les équipements de protection adéquats.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone concernée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune précaution environnementale particulière n'est requise.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement	: Aucune autre mesure de gestion des risques n'est requise.
Méthodes de nettoyage	: Absorber les déversements avec des solides inertes, comme de l'argile ou de la terre à diatomées, dès que possible. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, référez-vous à la rubrique 8 : « Contrôles de l'exposition/protection individuelle ». Pour l'élimination des résidus, voir la rubrique 13 : « Considérations relatives à l'élimination ».

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation de la zone de fabrication pour empêcher la formation de vapeur.
---	---

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et les autres parties de la peau exposées, à l'aide d'un savon doux et d'eau, avant de manger, de boire, de fumer et en quittant le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé et à l'écart de : Matières incompatibles. Conserver le récipient fermé hors utilisation.

Matières incompatibles : Acides forts, bases.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Sulfate d'ammonium (7783-20-2)

Bulgarie	OEL TWA (mg/m ³)
Lettonie	OEL TWA (mg/m ³)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une ventilation adéquate. Assurer une extraction ou une ventilation générale de la pièce afin de réduire au minimum les concentrations de vapeurs.

Équipement de protection individuelle :

Éviter toute exposition inutile.

Matériaux pour vêtements de protection :

Porter des vêtements de travail appropriés

Protection des mains :

Porter des gants de protection.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps :

Aucun requis lors d'une utilisation normale

Protection respiratoire :

Aucun requis lors d'une utilisation normale

Autres informations :

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Agrumes en fleurs.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 9.0
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1 g/ml
Solubilité	: soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés d'oxydation	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations supplémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne peut pas se produire.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations supplémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations supplémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion peut produire des fumées irritantes. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Informations supplémentaires : Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits

Alcools en C12-C15 éthoxylés (68131-39-5)

DL50, voie orale, rat	1600 mg/kg
-----------------------	------------

DL50, voie cutanée, lapin	2500 mg/kg
---------------------------	------------

Corrosion/irritation cutanée : Non classé (Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits) pH: 9.0

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits)
pH: 9.0

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits)

Cancérogénicité : Non classé

Informations supplémentaires : Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Informations supplémentaires : Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits

STOT - exposition unique : Non classé

Informations supplémentaires : Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits

STOT - exposition répétée : Non classé

Informations supplémentaires : Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits

Danger par aspiration : Non classé

Informations supplémentaires : Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits

Symptômes et effets défavorables possibles sur la santé humaine : Selon les données disponibles, les critères de classement ne sont pas satisfaits

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - généralités : Ce produit n'est pas dangereux. Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que les déversements fréquents ou importants peuvent avoir un effet nocif ou préjudiciable sur l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

AD Jewelry Cleaner 2016

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

AD Jewelry Cleaner 2016

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations supplémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations supplémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Informations supplémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination du produit/de l'emballage : Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales/ nationales.

Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément à ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport routier

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans objet

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations de l'UE

Ne contient aucune substance de la liste REACH soumise à des restrictions selon l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste des candidats REACH

Ne contient aucune substance de l'Annexe XIV de REACH

Directive 2012/18/CE (SEVESO III)

15.1.2. Réglementations nationales

Allemagne

Référence à AwSV (ordonnance allemande)

12e ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les émissions - 12.BImSchV

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

SZW-lijst van mutagene stoffen

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

Danemark

Règlements nationaux danois

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes :

CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage ; Règlement (CE) N° 1272/2008
	REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
	PBT - persistant, bioaccumulable et toxique
	vPvB - très persistant, très bioaccumulable

Sources des données clés : RÈGLEMENT (CE) N O 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun.

Texte complet des mentions H et EUH :

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésion oculaire grave/irritation oculaire, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

SDS UE (REACH Annexe II)

Les présentes informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit à des fins exclusives de santé, sécurité et exigences environnementales. Elles ne devraient par conséquent pas être considérées comme garantissant une propriété spécifique quelconque du produit